

## Haut-Rhin

# Enseignement supérieur : mieux recueillir la parole des victimes de violences sexistes et sexuelles

L'antenne locale du Crous a signé ce lundi 6 janvier une convention avec deux associations d'aide aux victimes. Le but : faciliter la prise en charge des étudiantes et des étudiants victimes de violences en les orientant vers un interlocuteur externe unique.

**Astrid Jurquet** - 07 janv. 2025 à 18:32 | mis à jour le 09 janv. 2025 à 16:26 - Temps de lecture : 4 min



Les étudiantes et étudiants victimes de violences sexistes et sexuelles (VSS) bénéficient désormais d'une cellule externe d'écoute et d'accompagnement dans tout le Haut-Rhin. Photo archives Safa Benmeriouma

Le 8 mars 2024, la présidente du Cnous (Centre national des œuvres universitaires et scolaires) annonçait l'ouverture à la rentrée suivante d'une cellule d'écoute des victimes de violences sexistes et sexuelles (VSS) dans tous les centres régionaux.

Avec un peu de retard sur le calendrier, le Clous de Mulhouse fait partie des premiers - avec Versailles et Créteil - à officialiser la mise en place d'une telle cellule, en partenariat avec les associations [Appui à la solidarité et la citoyenneté \(ASC\) à Mulhouse](#) et Espoir à Colmar. Une convention en ce sens existait déjà entre l'ASC et le Clous de Mulhouse. En incluant l'association colmarienne, la nouvelle convention doit permettre de couvrir tout le public post-bac du Haut-Rhin.

## Éviter à la victime d'avoir à répéter son témoignage

« C'est un partenariat qui répond à une interpellation des étudiants », rappelle Sophie Roussel, directrice générale du Crous de Strasbourg. « Le sujet a été mis en avant lors de la dernière campagne pour les élections universitaires. L'idée, c'est de coordonner l'action des associations pour simplifier le parcours de la victime et qu'elle n'ait pas à répéter le même discours plusieurs fois. »

[Une cellule d'écoute interne existe déjà à l'Université de Haute-Alsace \(UHA\)](#), mais la convention doit permettre de couvrir des angles morts : tous les étudiants et étudiantes ne sont pas scolarisés à l'UHA, et signaler un abus à l'institution peut être particulièrement délicat si les faits de violence viennent justement de celle-ci. Externaliser l'accompagnement juridique et psychologique des victimes doit permettre plus de confiance, d'autant que les interlocuteurs au sein des associations sont soumis au secret professionnel.

## Prendre en compte l'ensemble du cadre de vie universitaire

Autre avancée de cette convention : la prise en compte de tous les lieux de vie des étudiants et des événements où le Clous est présent. Résidences et restaurants universitaires, soirées... Les potentielles violences peuvent surgir partout. Ouvrir des cellules d'écoute hors les murs de l'université est d'autant plus important à Mulhouse qu'il n'y a pas, comme à Strasbourg, d'étudiants relais intégrés dans les résidences étudiantes.

Enfin, la convention évoque un volet préventif avec l'organisation d'actions de sensibilisation auprès des étudiants.



La signature de la convention avec, de gauche à droite : Alain Caron, directeur général de l'association ASC de Mulhouse, Sophie Roussel, directrice générale du Crous de Strasbourg, et Renée Umbdenstock, présidente de l'association Espoir. Photo Astrid Jurquet

## **Un financement par les étudiants eux-mêmes**

Impossible pour le moment d'avancer des données chiffrées sur les besoins. Une enveloppe initiale de 3 500 € doit permettre de financer les dix premières saisines. Cette enveloppe est financée par la CVEC, la Contribution à la vie étudiante et de campus que paient les étudiants non boursiers. Si les élus étudiants au conseil d'administration du Crous ont été consultés sur cette question, ils insistent sur le fait que ce dispositif de financement ne doit pas être pérennisé.

De manière générale, les élus étudiants saluent cette convention, mais restent prudents quant à sa mise en œuvre. « On attend le protocole pour se rassurer complètement », confie Manon Denizot, présidente du [syndicat étudiant CSTE](#). « On veut s'assurer qu'on ne signale pas dans le vide, que ce n'est pas juste du vent. »

Le Crous est conscient du besoin de former ses agents pour compléter la prise en charge de la parole des victimes, et de réviser certains règlements intérieurs. Reste encore à faire connaître le dispositif à tous les étudiants et étudiantes.

**3919 - Violence femmes info**

Un numéro d'appel national, le 3919, est dédié à l'écoute et à l'orientation des femmes victimes de violences. Appel gratuit et anonyme, service accessible 24 heures/24 et 7 jours sur 7.

### **Les cellules d'écoute et d'accompagnement à contacter**

Les étudiants ou étudiantes souhaitant rapporter des faits dont ils auraient été témoins ou victimes peuvent contacter :

▶ L'association ASC, compétente dans le secteur de Mulhouse :  
service.victimes@association-appuis.fr ; Tél. 03 89 56 28 88.

▶ L'association Espoir, compétente dans le secteur de Colmar :  
servicejudiciaire@association-espoir.org ; Tél. 03 89 20 63 03.

Les associations s'engagent à transmettre le signalement de manière sécurisée si elles sont sollicitées pour des faits ne relevant pas de leur compétence territoriale.

▶ Cellule d'écoute interne à l'UHA : signalement.violences@uha.fr

Les victimes sont libres de choisir ou non de porter plainte en parallèle de ces procédures de signalement.